

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUJOLS  
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 04 DECEMBRE 2020****COMPTE-RENDU**

**Etaient présents** : Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Pierre MORICE, Caroline TREMESAYGUES, Françoise BOURSEUIL-LAVILLE, Frédéric BARBILLON, Damien NASTORG, Patrick DOMINGUES, Sébastien JACQUES, Mireille PFENDT.

**Absent excusé** : Vincent GANGLOFF

**Secrétaire de séance** : Mireille PFENDT.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Octobre 2020**

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 12 Octobre est approuvé par l'ensemble des conseillers présents sans observations.

**VOIRIE : mise à jour des longueurs de voirie**

Par courrier du 16 novembre 2020 les services de la Préfecture ont rappelé aux communes qu'il était nécessaire de délibérer si une mise à jour de leurs longueurs de voirie communale était nécessaire. Ce paramètre est important car il est pris en compte pour le calcul des dotations que l'Etat alloue à la commune pour son fonctionnement.

La dernière révision datant du 11 Mars 2011, il y a lieu d'effectuer une mise à jour prenant en compte les modifications suivantes :

- intégration de la voirie du lotissement des Groupatières d'une longueur de 380 ml
- allongement de la longueur du Chemin des Vignasses pour une longueur de 68 ml.

Soit une longueur totale de voirie de 25 209 ml au lieu de 24 761 ml.

**Délibération** : la proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité

**SALLES COMMUNALES : participation des associations locales**

Madame le Maire rappelle que l'utilisation des salles communales représente un certain coût pour la commune (chauffage, ménage, visites de contrôle, vidanges, réparations diverses..).

Par délibération du 18 décembre 2017, et en accord avec les présidents des associations qui utilisent ces salles pour leurs diverses activités, il avait été décidé qu'une participation aux frais de fonctionnement serait demandée et le montant fixé en fonction de la fréquence d'utilisation des lieux.

La convention qui a pris effet à compter de Janvier 2018 fixait les participations annuelles comme suit :

- Aujols Culture et Loisirs (AC&L) ..... 350.00 €
- Lous Festaires ..... 100 .00 €
- Vidéo d'Oc..... 50.00 €
- Association chasse Diane Aujolaise ..... 50.00 €
- Association Visages d'Ailleurs ..... 50.00 €

Cette année 2020 ayant été particulière en raison du contexte sanitaire, les associations n'ont pas ou presque pas utilisé les locaux. Madame le Maire propose de réfléchir sur le montant de leurs participations.

Les subventions prévues au budget leur ont été intégralement versées, cependant il est nécessaire de soutenir au mieux ces associations et leurs bénévoles qui contribuent à l'animation de la vie locale et culturelle de la commune.

Après débat, il est décidé de réduire de moitié le montant annuel des cotisations des associations et de supprimer totalement celui de l'association Vidéo d'Oc qui n'a pas du tout utilisé les salles durant l'année. En conséquence les participations 2020 seront les suivantes :

- Aujols Culture et Loisirs (AC&L) ..... 175.00 €
- Lous Festaires ..... 50 .00 €
- Association chasse Diane Aujolaise ..... 25.00 €
- Association Visages d'Ailleurs ..... 25.00 €
- Vidéo d'Oc..... néant

**Délibération** : la proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité

## AVAP-SPR (Site Patrimonial Remarquable)

La loi du 07 juillet 2016 qui a transformé les ZPPAUP et AVAP en Sites Patrimoniaux Remarquables a créé en même temps l'obligation de constituer une Commission Locale (CLSPR) comprenant des membres de droit, des membres élus, des membres qualifiés et des membres d'associations en lien avec le patrimoine.

Suite au renouvellement des conseils communautaire et municipal, il convient de désigner les nouveaux membres qui siègeront dans cette commission.

- Sont désignés comme titulaires : Caroline TREMESAYGUES, Mireille PFENDT.
- suppléants : Christiane FOURES, Pierre MORICE.

La composition définitive de la commission, incluant tous les différents membres appelés à siéger, sera validée par une délibération du conseil communautaire après avoir été soumise à Monsieur le Préfet.

## PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Dès que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui est en cours sera validé par le Conseil Communautaire, des séances de travail seront organisées secteur par secteur pour étudier les zonages dans chaque commune. Ceux-ci n'ont pas changé depuis 2004, date de validation du PLU.

Les maires et les membres de la commission urbanisme seront mobilisés. En vue d'une meilleure efficacité du travail, il a été souhaité qu'un autre élu, ayant une bonne connaissance de la commune, soit associé au délégué urbanisme pour créer un binôme.

**Binôme pour Aujols** : Pierre MORICE (délégué urbanisme) et Christiane FOURES,

## Informations et questions diverses

❶ Sébastien JACQUES soulève le problème du nettoyage de la voirie : détérioration de la voirie lorsque les graviers stagnent et qui de plus peuvent provoquer des accidents. Il serait donc utile de balayer la chaussée et ensuite trouver la possibilité d'entreposer le gravier récupéré

Il propose l'intervention d'une entreprise de sa connaissance et donne des informations sur le coût de l'opération.

La Mairie se charge de demander un devis.

❷ Sébastien propose d'aborder deux problèmes concernant l'école :

- Il manque une source de lumière
- Le parking de l'école n'est pas assez sécurisé pour le transport des enfants à cause des travaux en cours

Il propose d'installer un panneau « interdiction de stationner » et de réserver une place pour le bus sur la place devant l'école.

❸ L'hôtel à insectes sera placé en dessous de l'ancienne Mairie

❹ Les différents panneaux d'affichage seront renouvelés

❺ L'entreprise qui a effectué le contrôle des extincteurs a fait remarquer que des blocs de sécurité avaient besoin d'être changés et qu'il manquait une alarme incendie à l'église. Des devis ont été fournis pour ces prestations.

Compte tenu du montant assez onéreux des devis, Damien NASTORG qui possède une habilitation « électricité » se propose de vérifier et d'effectuer ces travaux.

❻ L'implantation d'un panneau « Stop » route de Flaujac est approuvée à l'unanimité.

❼ Cette année l'ACEL (Aujols Culture & Loisirs) a eu l'idée d'inciter les Aujolais à décorer le village, leur maison.....

L'association a fabriqué des sapins en bois, certains ont été mis gratuitement à la disposition des habitants et d'autres placés à différents endroits du village.

Le Conseil Municipal approuve cette initiative et décide de placer des guirlandes lumineuses sur la place de l'ancienne Mairie.

Sébastien JACQUES et Damien NASTORG se chargeront de l'installation.

La séance est levée à 20h30